



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Minitel

Question écrite n° 29306

Texte de la question

M. Jacques Kossowski attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la disparition programmée du service d'annuaire du Minitel. En effet, après 25 années d'existence, France télécom et le groupe Pages jaunes ont annoncé la fin du 3611 à partir de mars 2009. Ce service est pourtant efficace et rapide notamment pour de très nombreuses personnes ne disposant pas d'un ordinateur, ni d'Internet. Cela risque de pénaliser tout particulièrement les personnes âgées qui n'ont pas recours aux nouvelles technologies. Il lui demande de lui indiquer les raisons qui ont motivé cette décision et de voir, avec les entreprises concernées, s'il n'est pas possible de reporter la fermeture du 3611.

Texte de la réponse

France Télécom et le groupe PagesJaunes ont effectivement fait part de leur intention de supprimer, à la fin mars 2009, le service d'annuaire électronique accessible via Minitel par le 3611. Les justifications de cette décision sont essentiellement économiques, le service reçoit 200 000 à 300 000 connexions par mois, contre de 5 à 6 millions dans les années 1990, et ce nombre diminue très rapidement, de l'ordre de 50 % par an. Par comparaison, selon Médiamétrie, le site Internet de PagesJaunes a attiré plus de 12 millions de visiteurs uniques en juin 2008 alors que les services de renseignements téléphoniques ont enregistré en moyenne 10 millions d'appels par mois au premier trimestre 2008. La décision de fermer ou non le service relève uniquement des entreprises concernées, sachant qu'en tout état de cause le service universel des communications électroniques assure à tous les Français la possibilité d'accéder aux coordonnées téléphoniques des abonnés au téléphone, non seulement grâce à un annuaire électronique (aujourd'hui accessible sur internet, www.118711.fr) mais aussi via un annuaire papier et un service universel de renseignements téléphoniques. Ces deux derniers moyens sont facilement utilisables par les personnes qui ne disposent pas d'un accès à Internet.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29306

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6672

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9053